

Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 8

No. FDS: 173216

V001.6

Révision: 19.07.2011

Date d'impression: 27.08.2013

Loctite 7500

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit:

Loctite 7500

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisation prévue:

Antirouille

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Henkel AG & Co. KGaA

Henkelstr. 67

40191 Düsseldorf

Allemagne

Téléphone: +49 (211) 797-0

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

Numéro d'appel d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Classification (DPD):

Produit non soumis à étiquetage selon la dernière version en vigueur de la Directive générale CE de classification des préparations.

Éléments d'étiquetage (DPD):

Phrases R:

N'est pas classifié dangereux.

Indications additionnelles:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Autres dangers:

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:

Primaire

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses	Numéro CE	Teneur	Classification
No. CAS	N°		
	d'enregistrement		
	REACH		
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol	203-961-6	1- 5 %	Irritation oculaire 2
112-34-5			H319

Seuls les ingrédients dangereux pour lesquels une classification CLP est déjà disponible, sont indiqués dans ce tableau. Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses	Numéro CE	Teneur	Classification
No. CAS	N°		
	d'enregistrement		
	REACH		
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol	203-961-6	1 - 5 %	Xi - Irritant; R36
112-34-5			

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'. Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

SECTION 4: Premiers secours

Description des premiers secours:

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Pas de mesures spéciales nécessaires.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas de mesures spéciales nécessaires.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Comportement au feu:

Le produit n'est pas inflammable. Les mesures d'éteindre doivent être en fonction de l'environnement. En cas d'incendie le produit peut engendrer un danger; voir gaz d'incendie/produits de décomposition.

Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Néant

Conseils aux pompiers:

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut. Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pas de mesures spéciales nécessaires.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans les contenants d'origine entre 8-21°C (46.4-69.8°F) et ne pas remettre les résidus dans le contenant. La contamination pourrait en effet réduire la durée de vie en rayon du produit en vrac.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Antirouille

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Valable pour France

Composant	ppm	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
BARYUM (COMPOSéS SOLUBLES), EN BA 7727-43-7		0,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
BARYUM (COMPOSÉS SOLUBLES), EN BA 7727-43-7		0,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
BARYUM (COMPOSÉS SOLUBLES EN BA) 7727-43-7		0,5	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
FER (TRIOXYDE DE DI-, FUMÉES), EN FE 1309-37-1		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
2-(2-BUTOXYÉTHOXY) ÉTHANOL 112-34-5	15	101,2	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
2-(2-BUTOXYÉTHOXY) ÉTHANOL 112-34-5	10	67,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL 112-34-5	15	101,2	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL 112-34-5	10	67,5	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV

Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Protection des mains:

L'utilisation de gants résistant aux produits chimiques tels qu'en nitrile est recommandée.

Il est à noter que la durée de vie à l'emploi de gants résistant auxproduits chimiques peut être réduites par de nombreux facteurs agissantsur cette durée tels que: la température. Des évaluations adéquates doivent être menées par l'utilisateur final. Si des signes de faiblesse, de déchirement sont observés alors les gants doivent être remplacés.

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Porter des lunettes.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect liquide

Gris

Odeur caractéristique

1,5 - 3,4 pН

0

Point initial d'ébullition Solution aqueuse Point d'éclair > 100 °C (> 100 100 °C)

Température de décomposition Il n'y a pas de données / Non applicable Pression de vapeur Il n'y a pas de données / Non applicable Densité Il n'y a pas de données / Non applicable Densité en vrac Il n'y a pas de données / Non applicable Viscosité Il n'y a pas de données / Non applicable Viscosité (cinématique) Il n'y a pas de données / Non applicable Propriétés explosives Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité qualitative

(Solv.: Eau)

Température de solidification Il n'y a pas de données / Non applicable Point de fusion Il n'y a pas de données / Non applicable Inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable Température d'auto-inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Limites d'explosivité Coefficient de partage: n-octanol/eau Il n'y a pas de données / Non applicable Taux d'évaporation Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Densité de vapeur Propriétés comburantes Il n'y a pas de données / Non applicable

Autres informations:

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Miscible

Réactivité:

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Stabilité chimique:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses:

Voir section réactivité

Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Matières incompatibles:

Il n'y a pas de données.

Produits de décomposition dangereux:

oxydes de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité orale aiguë:

Matière considérée comme ayant une faible toxicité.

Toxicité inhalative aiguë:

Ce produit étant peu volatil, son inhalation ne présente pas de risque dans des conditions normales d'utilisation

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entrainer une irritation cutanée.

Irritation des yeux:

Peut entrainer une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

Toxicité aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
				on		
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	EU Method B.1 (Acute
112-34-5	LD50	2.800 mg/kg	dermal		lapins	Toxicity (Oral))

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	non irritant		lapins	

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	non irritant		lapins	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	non sensibilisant	Test de maximisat	cochon d'Inde	
		ion sur le		
		cobaye		

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	NOAEL=> 2000 mg/kg		13 weeks 6 hours/day, 5 days/week	rat	
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	NOAEL=< 50 mg/kg	oral : gavage	90 days 5 days/week	rat	
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	NOAEL=2 - 6 ppm	Inhalation	90 days	rat	

SECTION 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiqu	d'expositio	Espèces	Méthode
			es			
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol	LC50	1.300 mg/l	Fish	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline
112-34-5						203 (Fish, Acute
						Toxicity Test)
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol	EC50	3.300 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
112-34-5		•	Î		•	
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol	EC50	> 100 mg/l	Algae	96 h	Scenedesmus subspicatus (new	OECD Guideline
112-34-5					name: Desmodesmus	201 (Alga, Growth
					subspicatus)	Inhibition Test)

Persistance et dégradabilité:

Substances dangereuses	Résultat	Parcours	Dégradabilité	Méthode
No. CAS		d'application		
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol	facilement biodégradable	aérobie	94 %	OECD Guideline 301 A (new
112-34-5				version) (Ready Biodegradability:
				DOC Die Away Test)

Potentiel de bioaccumulation: / Mobilité dans le sol:

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	0,56					

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets:

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dansun centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée." Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet 080111

SECTION 14: Informations relatives au transport

Informations générales:

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

COV Peintures et Vernis (UE):

(Sous)catégorie de produit: Primaire Phase I (à partir du 1.1.2007): 540 g/l Teneur max en COV: 72 g/l

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R36 Irritant pour les yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquants, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.